

Projet d'aménagement d'un lien cyclable entre Vallée-Jonction et Notre-Dame-des-Pins

Dossier : 6211-23-008

Compte rendu de la période d'information et de consultation du dossier par le public du 2 décembre 2010 au 17 janvier 2011

La période d'information et de consultation du dossier par le public concernant le *Projet d'aménagement d'un lien cyclable entre la municipalité de Vallée-Jonction et la municipalité de la paroisse de Notre-Dame-des-Pins* par la MRC Robert-Cliche, la municipalité de Vallée-Jonction, les villes de Saint-Joseph-de-Beauce et de Beauceville et la municipalité de la paroisse de Notre-Dame-des-Pins a pris fin le 17 janvier dernier. Conformément au mandat qui lui a été confié le 18 novembre 2010 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 2 décembre 2010 au 17 janvier 2011, le dossier complet de la demande de certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

La MRC Robert-Cliche désire réaliser le dernier tronçon de la piste cyclable qui relierait éventuellement la ville de Lévis, au nord, et la MRC Beauce-Sartigan, au sud. D'une longueur de 32,5 km et généralement d'une largeur de 4 m, ce tronçon entièrement asphalté traverserait quatre municipalités, soit Vallée-Jonction, Saint-Joseph-de-Beauce, Beauceville et Notre-Dame-des-Pins. Il se situerait en bordure est de la rivière Chaudière, en partie dans la zone des inondations de récurrence de deux ans qui est délimitée par le remblai de la voie ferrée. Les segments en zone inondable totalisent quelque 14 km et sont assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

L'aménagement type de la piste cyclable consiste à construire un remblai sur le côté de la voie ferrée, en contrebas du rail. La MRC Robert-Cliche a une entente avec le ministère des Transports, propriétaire de l'emprise ferroviaire, afin de permettre le passage de la piste cyclable à l'intérieur de cette emprise sur la majorité de son parcours.

Le tracé proposé débute à Vallée-Jonction en empruntant le boulevard J.-M. Rousseau sur environ 500 m, puis va rejoindre la bordure ouest de la voie ferrée qu'il longe jusqu'à Saint-Joseph-de-Beauce. À la rue Fleury, la piste cyclable traverserait la voie ferrée pour se situer du côté est de celle-ci. Dans le secteur des rivières Calway et des Plante, la piste quitterait le remblai de la voie ferrée pour rejoindre le côté ouest de la route 173. À son arrivée dans la partie urbaine de Beauceville, la piste cyclable traverserait la route 173 par l'utilisation d'une passerelle, pour ensuite cheminer directement sur la voie ferrée. Une deuxième passerelle serait nécessaire pour traverser la route 173 à la sortie de Beauceville. La piste serait alors du côté est de la voie ferrée et y demeurerait jusqu'à la limite de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins où elle se trouverait sur le remblai ouest jusqu'au pont couvert. Le début des travaux est prévu pour l'été 2011 et ils devraient s'étendre sur une période minimale de six mois. Il est donc probable que les travaux se dérouleraient sur deux années. Le coût du projet est estimé à 20 millions de dollars.

(Extrait du communiqué émis le 2 décembre 2010)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public proviennent d'informations colligées lors de la séance d'information et à partir de conversations téléphoniques adressées au BAPE ainsi que des registres déposés dans les centres de consultation. Ces préoccupations sont les suivantes :

le tracé :

- la réalisation d'une étude sur le déplacement du tracé en dehors des zones inondables, à l'ouest de la rivière Chaudière ;
- la prolongation du tracé jusqu'à Sainte-Marie-de-Beauce ;
- la modification du tracé vers la cour arrière des résidences et le long de la rivière Chaudière ;

autres préoccupations :

- la pertinence de conserver les rails de la voie ferrée ;
- l'échéancier prévu pour la réalisation du projet.

Les activités d'information et de communication

Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE à Québec et à Montréal ainsi que dans le centre de consultation suivant :

Centre	Adresse
Bibliothèque Madeleine-Doyon	100, place de l'Église, Beauceville

Le site Web

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Web du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Dates	Quotidiens	Hebdos régionaux
1 ^{er} décembre 2010	La Presse	
1 ^{er} décembre 2010	Le Journal de Québec	
2 décembre 2010		L'Hebdo régional
16 décembre 2010		L'Hebdo régional

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Dates et événements	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
2 décembre 2010 Début de la période d'information et de consultation du dossier par le public et annonce de la séance d'information	Médias écrits et électroniques de Chaudière-Appalaches	302	Site du BAPE
7 décembre 2010 Rappel aux médias de la séance d'information	Médias écrits et électroniques de Chaudière-Appalaches	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas

La séance d'information

Date	6 janvier 2011
Lieu	Chalet du parc municipal à Saint-Joseph-de-Beauce
BAPE : Animation	Karine Lavoie, conseillère en communication
Accueil et prise de notes	Alexandre Corcoran-Tardif, conseiller en communication
Promoteur	Michel Cliche, maire de Saint-Joseph-de-Beauce Luc Provençal, maire de Beauceville Jacqueline Roy, chargée de projet pour la firme Roche
Assistance	67 personnes
Durée	1 h 30

Les relations de presse

Deux médias étaient représentés à la séance d'information, soit Journal Beauce-Nord et le bulletin électronique www.enbeauce.com. De plus, une entrevue a été accordée à la station de radio *CKRB* de Saint-Georges-de-Beauce pour donner de l'information sur le mandat de période d'information et de consultation du dossier par le public, la tenue de la séance d'information ainsi que sur la demande d'audience publique.

La revue de presse

À la suite de l'annonce de la période d'information et de consultation du dossier par le public, la nouvelle a été reprise par quatre médias : les stations de radio *CFIN* de Lac-Échemin, *COOL-FM* de Saint-Georges et *Radio-Canada* (radio) de Québec. On faisait mention de la tenue de la séance d'information, la raison pour laquelle le projet est soumis au processus du BAPE, de l'appui du député provincial du comté pour le projet. À la suite de la soirée d'information, le bulletin électronique www.editionbeauce.com a fait un reportage sur le déroulement de la soirée d'information.

Les communautés autochtones

À la lecture de la documentation concernant le projet, il est apparu qu'aucune communauté autochtone n'était concernée par les activités du projet. Une discussion avec le chargé de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a permis d'en arriver à la même conclusion.

Québec, le 20 janvier 2011

Karine Lavoie, conseillère en communication, chargée du dossier

En collaboration avec Alexandre Corcoran-Tardif, conseiller en communication